



CYPAT'AGIL 

c/o J.P. Buol
Au Village Tél.: 026 668 39 68
1528 Surpierre

A l'assemblée d'information e.o.
de la CAMO du 3 novembre 2001
Monsieur Kurt Fritschi
Par E-mail

Fribourg, le 27 octobre 2001

Proposition à l'assemblée

Point 8 de l'ordre du jour:

Art. 3.3 Alinéa 4:

Pour la Suisse le nombre suivant de teams par catégorie se qualifient pour la finale:

Large: 10 Medium: 5 Small: 5

Point 9 de l'ordre du jour:

Dans toute la proposition le **juge - arbitre** est à biffer. Dans l'art. 9.3.3.3 il est à remplacer par: **le responsable de l'équipe suisse.**

Art. 9.3.3.6 Nombre de teams et composition de l'équipe nationale

Alinéa 2: à remplacer par:

Basée sur les possibilités financières, la CAMO fixe chaque année le nombre maximale de team pour l'équipe nationale et ceci avant les premières épreuves qualificatives. **Toutes les catégories ont le même nombre de représentants dans l'équipe nationale.**

Alinéa 3:

Biffer

Alinéa 4:

Biffer

Cypat'Agil

Pour le comité:

La cheffe technique:

Barbara Riklin

Le secrétaire:

Stéphane Wohlhauser